

## Département Géographie, Aménagement et Environnement

**SESSION 1 :** Mai 2014  
**Examen :** CC / CT

**Code U.E. : GE0005X**  
**Intitulé : Géopolitique et conception cartographique**  
**Durée de l'Épreuve : 4 h**

***Les documents ne sont pas autorisés, mais l'utilisation d'un dictionnaire bilingue papier et d'un atlas géographique généraliste (non spécialisé) est permise.***

Attention : l'épreuve se compose de deux parties, **géopolitique** et **conception cartographique**, qui doivent être **rédigées sur des copies différentes, et rendues séparément.**

**Partie Géopolitique : vous traiterez un des deux sujets, au choix**

**Sujet 1** : *Au printemps 2014, le conflit syrien est entré dans sa quatrième année, avec un bilan de plus de 140 000 morts selon l'observatoire syrien des Droits de l'Homme et plus de neuf millions de déplacés selon l'ONU. Devant l'impasse des négociations internationales, le Secrétaire général de l'ONU a demandé à la Russie et l'Iran de convaincre Bachar el-Assad de reprendre des discussions de paix, tandis que les Occidentaux renonçaient à exiger le départ du président syrien.*

**Que révèle une telle situation sur les rapports de force géopolitiques contemporains ?**

Vous vous efforcerez de construire un argumentaire structuré, organisé selon un plan clair et illustré par des exemples précis.

**Sujet 2** : Comment concilier ces deux principes opposés du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » et du « respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats » existants ? Dans un devoir structuré et illustré par des exemples précis, vous tenterez de répondre à cette question en vous appuyant sur vos connaissances personnelles et sur les arguments du texte ci-dessous.

**Tous les peuples ont-ils droit à un Etat ?**

Yann Mens, *Alternatives Internationales* n° 045, décembre 2009.

**Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a permis aux colonies européennes d'accéder à l'indépendance dans la deuxième moitié du XXe siècle. Depuis, des minorités s'en sont partout saisies pour défendre leurs intérêts, sur une base ethnique, linguistique ou culturelle. Que l'autonomie suffit parfois à préserver.**

Au printemps 1999, les avions de l'Otan bombardaient la Serbie pour contraindre le régime de Slobodan Milosevic à cesser ses violences contre la majorité albanophone du Kosovo. Ce résultat obtenu, le Conseil de sécurité réaffirmait l'attachement des Nations unies à "l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie", tout en appelant à "une autonomie substantielle" et à "une véritable auto-administration au Kosovo".

Aujourd'hui, l'Espagne, qui participait à l'opération de l'Otan, s'associe à la Serbie pour contester devant la Cour internationale de justice l'indépendance prononcée unilatéralement par le Parlement kosovar en février 2008. Unilatéralement, mais avec le soutien des Etats-Unis et de vingt-deux membres de l'Union européenne. Comme Chypre et la Roumanie, Madrid estime que cette indépendance encourage les revendications sécessionnistes de ses propres minorités. Certes, les parrains de l'émancipation kosovare ont proclamé que ce cas était une exception, inévitable après l'échec des négociations entre Belgrade et la population albanophone. Mais la Russie en a tiré prétexte en 2008 pour reconnaître l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, deux provinces sécessionnistes de Géorgie qui vivaient sous la férule d'affidés de Moscou depuis 1992. Le Kosovo illustre les ambiguïtés du "droit des peuples à disposer d'eux-mêmes". Et de la notion de peuple elle-même. Si depuis 1945, les grandes puissances qui règnent à l'ONU ont voulu réserver ce droit aux anciennes colonies européennes, elles n'ont pu empêcher des groupes de s'en réclamer, les armes à la main souvent, dans d'autres contextes. La guerre froide avait gelé ces conflits. Ils ont rebondi dans les années 1990. Puis le 11-Septembre a nui à l'image de groupes séparatistes volontiers qualifiés de "terroristes" par les Etats qu'ils affrontaient. Certains le sont en effet, pour tenter d'obtenir par les bombes l'indépendance qu'ils ne peuvent gagner dans les urnes. Au Pays basque espagnol par exemple. Mais d'autres se sont engagés à la conquérir par les suffrages, au Sud-Soudan notamment.

La sécession n'est pas le seul débouché de l'autodétermination cependant. Le rapport des forces, internes et internationales, la lassitude des populations victimes des conflits poussent des mouvements, jadis indépendantistes, à se contenter d'une autonomie ou du fédéralisme. Ce fut le cas à Aceh (Indonésie), après le tsunami. C'est le cas au Kurdistan turc, et peut-être à Sri Lanka. Encore faut-il qu'ils trouvent face à eux un Etat prêt à ce que les Québécois nomment des "accommodements raisonnables".